

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Placide Justin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 31 août, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON, 26 AOUT 1831.

SITUATION INTÉRIEURE.

La situation intérieure du pays présente la solution de quelques difficultés, et les éléments d'un ordre de chose plus satisfaisant. Il y a infiniment moins d'irritation dans les esprits, et si la question de l'hérédité de la pairie ne vient point ranimer trop vivement les mésintelligence, plus d'harmonie existera entre la France et les trois pouvoirs qu'on n'en vit jamais depuis l'origine de notre gouvernement représentatif. La composition présente de la chambre est un progrès; nos mandataires paraissent bien comprendre leur mission, ils ne se sont point livrés au ministère, on ne les voit point systématiquement hostiles à l'administration; ce sont les intérêts du pays que la chambre veut écouter; sa marche est ferme, loyale; elle aborde nettement les obstacles et ne se laisse point intimider par les difficultés. Sa discussion de l'adresse a été consciencieuse; ces débats sur la réponse au discours de la couronne feront époque dans nos annales parlementaires. On a remarqué la gradation qui s'est fait sentir du discours de la couronne au projet d'adresse, et de ce projet primitif aux amendements qu'il a éprouvés. La chambre ne se connaît point encore parfaitement, elle s'essaie et s'étudie; mais nous ne doutons pas qu'elle ne se dessine bientôt et prenne la couleur que réclament les intérêts nationaux.

Nous voudrions bien dire aussi que le ministère actuel est un progrès. Il y a toujours de l'indécision dans sa marche et du vague dans sa politique. La loi de l'hérédité pèse sur lui d'un poids énorme, ses hésitations sont évidentes; on le voit plus disposé qu'avant la session à faire des concessions à l'opinion publique, mais ces concessions, il ne les fait pas de bonne grâce, et on sent qu'elles lui coûtent. Notre cabinet ne paraît pas sentir assez qu'il est le représentant d'une nation grande et généreuse, et qu'en matière de gouvernement, la voie la plus sûre c'est l'énergie et la franchise.

La nation, lasse du désordre, mais avide d'indépendance et passionnée pour l'honneur, désirerait s'identifier d'une manière intime avec la chambre et le ministère, union qui ferait sa force et serait le garant d'un avenir prospère et durable. Elle ne demande qu'à être comprise.

Les journaux allemands de ce jour ne contiennent aucune nouvelle intéressante de Pologne; il n'y a rien dans la *Gazette de Berlin* du 21 qui donne quelque poids au bruit répandu ce soir à Lyon, sur la foi d'une lettre particulière, d'une grande victoire remportée sur les

GRAND-THÉÂTRE.

LE COMTE D'EGMOND, tragédie nouvelle, par M. Honoré Riquier.

Le comte d'Égmond est l'une des plus belles tragédies de Goëthe qui n'en a pas fait de médiocres; style, peinture de caractères, vérité des portraits, tout recommande cette belle production de l'auteur de l'aust : un peu plus d'action et d'intérêt et elle serait parfaite. Dans cette pièce point de développement de passion, point ou peu de situations dramatiques, très-peu d'intrigue, mais seulement des tableaux isolés, les diverses classes de la société mises en scène avec leurs mœurs et leur langage. C'est une tragédie romantique sans unité de temps et de lieu, écrite en prose d'un style animé, qui s'élève rarement au-dessus de celui de la conversation élégante. L'auteur de l'histoire de la chute des Provinces-Unies, Schiller, a fait de la pièce de son illustre ami, une analyse digne de l'un et de l'autre (1).

C'était en effet un sujet dramatique bien beau que la catastrophe du comte d'Égmond; Goëthe ne pouvait mieux choisir : nulle victime de l'atrocité politique de Philippe II n'a inspiré plus d'intérêt et de regrets; aucune n'occupe une place plus honorable dans l'histoire. Un dénouement sanglant, un caractère noble, un héros célèbre par de beaux faits d'armes; les libertés nationales d'un peuple industrieux et brave aux prises avec le despotisme et l'inquisition; l'aurore de l'une des plus mémorables et des plus légitimes révolutions de l'Europe moderne, tels étaient les matériaux dont le talent du poète pouvait disposer. Le comte d'Égmond dans l'histoire périt victime des soupçons que ses liaisons avec le prince d'Orange et l'éclat de sa réputation inspiraient à Philippe II. Il s'était couvert de gloire aux combats célèbres de Saint-Quentin et de Gravelines; sa naissance, sa fortune et son alliance avec Sabine, duchesse de Bavière, en faisaient l'un des seigneurs les plus puissants des Provinces-Unies; ses qualités militaires et ses vertus l'avaient rendu cher à tous les Flamands : des troubles reli-

Russes par Skrzynecki. Espérons qu'après avoir été si souvent répandu et démenti il se confirmera enfin.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 26 août 1831.

Monsieur,

La commission exécutive du Bazar polonais, croyant utile de faire connaître au public la nature de ses diverses communications avec les départemens voisins, a décidé que je vous transmettrais la lettre suivante, avec prière de l'insérer dans l'un de vos prochains numéros. Veuillez avoir égard à sa demande, et agréer, etc.

Le secrétaire de la commission exécutive,
Sylv. BLOT.

« A Messieurs les membres du Bazar polonais, à Lyon.
Nîmes, 13 août 1831.

Messieurs,

Il n'est plus juste de dire de la Pologne que le Ciel est trop haut et la France trop loin. Les vœux de tant de Français fléchiront le Ciel, et au défaut de la diplomatie, la charité saura diminuer les distances. Quoique convaincus que la Pologne n'est point destinée à périr, les habitans de notre ville s'étaient contents, jusqu'à ce jour, d'accorder aux malheureux Polonais le tribut de leur vive mais stérile sympathie. Tous nos efforts, Messieurs, étaient dirigés vers le rétablissement de la paix dans nos murs, la répression des crimes inouïs qui s'y sont reproduits, et le soulagement des victimes du fanatisme politique. Enfin la paix semble rétablie au sein de nos foyers, et nous profitons de ce premier moment de calme pour dayer notre dette à l'héroïque Pologne. L'idée tardive, mais fertile, d'assister cette nation amie n'a été jetée au milieu de nous que depuis quelques jours; c'est ce qui explique la petitesse de notre offrande. Nous vous envoyons un ballot de charpie produit du travail de plusieurs personnes appartenant à toutes les classes de la société. Les dames y travaillaient dans leurs réunions, les artisans dans leurs ateliers. C'était, Messieurs, un spectacle touchant de voir, dimanche dernier, toutes les jeunes filles de nos écoles occupées à défilier des chiffons, et groupées autour de jeunes dames qui, pendant ce travail, leur faisaient des lectures instructives et religieuses. Ce premier envoi que je vous fais sera bientôt suivi d'un autre, car nous avons pris soin d'adresser des circulaires aux dames les plus influentes de chaque ville de notre département. Un grand nombre de personnes s'occupent aussi à confectionner parmi nous divers ouvrages propres à être vendus dans votre Bazar. Nous aurons soin de vous les expédier aussitôt leur achèvement. Je me réjouis et m'honore, Messieurs, des relations que les amis de la cause polonaise, à Nîmes, m'appellent à entretenir avec vous; veuillez en recevoir l'assurance, ainsi que celle du parfait dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Emilien FROSSARD,

» Pasteur de l'église réformée. »

gieux s'étaient élevés en Belgique, d'Égmond y avait pris part, c'était là plus qu'il n'en fallait pour le rendre suspect. Philippe et son digne ministre le duc d'Albe résolurent d'intimider les Belges par de grands exemples; le prince d'Orange sut leur échapper, mais la tête des comtes d'Égmond et de Horn tomba. Au jour de l'exécution, la douleur des citoyens de Bruxelles fut générale et profonde; plusieurs d'entr'eux baisèrent avec respect les marches de l'échafaud, et quelques-uns trempèrent leurs mouchoirs dans le sang fumant encore du comte d'Égmond : on sait le reste. Une révolte générale des Flamands, trente ans d'une guerre acharnée, et enfin la perte sans retour des sept Provinces-Unies, tels furent les fruits que la maison d'Autriche recueillit du crime de Philippe et du duc d'Albe. La terre que le sang des martyrs de la liberté a engraisée produit toujours l'insurrection et l'indépendance.

Goëthe a dessiné trois beaux caractères dans sa pièce : le duc d'Albe sombre, prudent, dur, inflexible, doué d'un haut génie qui inspire l'admiration et l'effroi; le prince d'Orange adroit, circonspect, silencieux, dévoré d'ambition, mais profond dans l'art de dissimuler; et le comte d'Égmond, insouciant, léger, hardi, brave, plein d'une confiance étourdie en lui-même et dans les autres, mêlant gaîment l'amour aux affaires, l'honneur et le soutien de son pays. Nous ajouterions volontiers un quatrième caractère, celui du peuple belge au xvi^e siècle. Goëthe comme Shakespeare dans Richard III a individualisé toute une nation, il a représenté, avec autant d'art qu'il avait peint les tems de la chevalerie allemande dans Goëtz de Berlichingen, l'humeur joyeuse et hospitalière, la présomption, le bavardage, le naturel fondeur des Belges de ce tems, leur haine contre l'inquisition, et leur caractère républicain qui bouillonne à toutes les tentatives faites par Marguerite de Parme contre leurs libertés. Égmond dans l'histoire était marié et excellent époux; sa tendresse pour sa femme et ses enfans, ses craintes pour leur avenir le retinrent à Bruxelles et causèrent sa perte. Goëthe ne lui a donné ni enfans ni femme, et il l'a fait amoureux d'une petite bourgeoise flamande, naïve, douce, aimante pendant les premiers actes, éloquente, lorsqu'elle excite le peuple à se soulever contre la tyrannie,

NOTA. La commission exécutive vient d'apprendre que les villes de St-Etienne, de Châlons, de Mâcon, de Bourg, de Grenoble, et quelques autres, se disposent à établir des Bazars correspondans avec celui de Lyon. Des renseignemens lui ont été demandés à ce sujet, et sous peu de jours elle compte leur envoyer des délégués, à l'effet de hâter, autant que possible, le développement de cette pensée.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 20 août 1831.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien publier le compte suivant des derniers effets d'habillement et de l'argent reçus et distribués aux réfugiés nécessiteux du dépôt de Mâcon, et de solliciter la continuation des mêmes bienfaits, surtout à l'approche de la mauvaise saison.

Agrées, etc.

POLLANO.

Note des habillemens.

Donné par M. Descombes, un gilet, un habit.
Par M. Marcelin Estruc, négociant, trois chemises.
Par M. Bon..., un gilet, quatre paires de souliers.
Par M. Cognet, négociant, trois paires de souliers; deux gilets, un chapeau.
Par M. Chazal, notaire, deux habits, une jupe, deux pantalons, un gilet, deux tabliers noirs, une robe noire.
Par M. le Navier, une chemise de coton, deux jupons, six mouchoirs en toile.
Par un ancien hussard, trois chapeaux.

Continuation de la souscription ouverte par moi et chez M. Poncet.

MM. Durre, professeur d'allemand,	10 fr.
D. Jandard,	6 50
François Janin,	2 50
Reymond, fabricant, rue des Capucins, n° 6,	15
Barthélemi Guyot,	5
Rivière et C ^e ,	5
Berger, commis,	1 50
Mad. Riondel,	16 60
U. V.,	5

Total.

65 10

Somme retenue sur le produit des dernières souscriptions annoncées.

159 50

Sur le dernier envoi fait à M. le maire de Mâcon, retenu

61

Distribué ainsi qu'il résulte des reçus exactement reconnus,

265 60

505

Dépendu en sus, 40 60
N. B. Les effets d'habillement peuvent être envoyés, comme à l'ordinaire, ou chez M. Poncet, rue Tupin, n° 17, ou chez moi, place des Terreaux, n° 7.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser le compte-rendu du bal donné au profit des Polonais, le samedi 13 août, au café du Grand-Orient aux Brotteaux; et nous vous

nie, et pathétique au plus haut degré, au moment où, délaissée de toute espérance de sauver celui qu'elle aime, elle boit un fatal breuvage. L'une des plus belles créations de Goëthe, c'est celle du fils du duc d'Albe, l'ami secret du comte, devenu par la barbare politique de son père, le complice et l'instrument de la mort de d'Égmond.

Nous avons parlé beaucoup de la pièce allemande, mais l'auteur de la tragédie française s'en est beaucoup inspiré. Même sujet, mêmes personnages, mêmes idées, à quelques exceptions près. Claire est peinte des mêmes traits; dans les deux tragédies, c'est une fille de la bourgeoisie commune, ennoblée seulement par son amour; M. Riquier a remplacé le personnage insignifiant de la mère par celui de Jean Lion, père de la jeune fille, citoyen dont l'âme est profondément indignée contre les oppresseurs de son pays, et qui trame une conspiration contre eux. Pour ne point partager l'intérêt, M. Riquier a sagement supprimé le rôle du prince d'Orange; on ne voit pas dans sa pièce les personnages de Machiavel et de Marguerite de Parme que Goëthe a mis en scène. Tous ces changemens nous ont paru convenables; le système de la pièce nouvelle est bien conçu et largement exécuté.

Nous ne ferons point à l'auteur une guerre d'hémistiches. Peu important quelques épithètes mal sonnantes et quelques vers faibles; il y a dans le *Comte d'Égmond* du talent; l'auteur aura bientôt réparé les fautes de diction. Nous devons lui en signaler de plus graves. Désireux d'allusions, M. Riquier a quelquefois sacrifié la vérité historique; son Espagne n'est nullement celle de Philippe II, c'est celle de Ferdinand VII; elle était au xvi^e siècle la plus formidable puissance de l'Europe, et le comte d'Égmond en parle comme si elle eût été l'Espagne de 1831. Jean Lion et d'Égmond lui-même ont, en matière religieuse, une philosophie qui ne fut jamais celle de leur époque; mais le grand tort de l'auteur, à notre avis, c'est celui d'avoir défiguré le caractère historique du comte. D'Égmond mourut fidèle à Philippe; il périt victime résignée de la cruauté du duc d'Albe. Dans la pièce nouvelle c'est un chef de parti; il tient à l'altier ministre du roi d'Espagne des discours dont la hardiesse est un démenti éclatant au caractère connu

(1) Dans l'*Allgemeine Literatur-Zeitung vom Jahr 1788*. La pièce de Goëthe fut représentée pour la première fois en 1787.

prions de vouloir bien lui donner place dans vos colonnes.	
Recette brute, les dons compris,	2,096 f. 65 c.
Frais généraux,	556 10
Reste,	1,560 55

Laquelle somme a été versée à la caisse du comité du Bazar polonais.

Nous désirons ne pas terminer notre compte-rendu sans remercier toutes les personnes qui, par leur désintéressement, ont contribué à alléger les frais de cette fête philanthropique.

Recevez, etc. Signé THEVENIN fils, président;
DRUT, trésorier; MAISONNEUVE fils, secrétaire-adjoint.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 24 août 1851.

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie d'un journal toujours ouvert aux intérêts de mon pays, pour exprimer à vos honorables concitoyens la reconnaissance que leur doit tout cœur polonais, et qu'il m'est si doux de leur offrir en attendant le jour, peu éloigné, où la Pologne triomphante pourra tout entière jouir du même bonheur.

Chargé par mon gouvernement du soin de faire remplir l'emprunt des subsides polonais, j'ai dû, en parcourant cette noble et chère France, visiter surtout une ville qui vient de porter, dans son affection pour mes compatriotes, le génie créateur de sa riche et puissante industrie, et qui, par son Bazar, offre aux vœux ardents de tous les peuples civilisés un admirable modèle.

Noble cité, l'une des gloires de la plus noble des nations; membres du comité, membres de la société du Bazar, habitans du Rhône de tous les états, que n'avez-vous pas fait, que n'êtes-vous pas prêts à faire encore pour la sainte cause de la Pologne! Généreux frères, ah! dès ce jour même jouissez de vos bienfaits; ils ont déjà porté leurs fruits, ils nous assurent mieux que jamais la victoire: pour nos braves, le cri de votre cœur est plus que l'appui d'une armée; de quel triomphe n'est-on pas certain quand on est Polonais, que l'on combat au nom de l'éternelle justice, et que l'on a des amis tels que vous.

LUBIENSKI.

PARIS, 24 AOUT 1851.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Une grande incertitude règne dans les esprits. On commence à se convaincre que la majorité échappe au ministère, et ses tergiversations dans l'affaire de la pairie démontrent que lui-même se sent sans point d'appui. En même temps les nouvelles de Londres semblent nous préparer à un revirement ministériel dans ce pays. Le *Morning-Chronicle* dit sans cérémonie que le peuple anglais est fatigué de la faiblesse et de l'imbecillité des ministres; et, dans les conversations particulières, les amis de la réforme prétendent que leur cause est trahie par ceux-mêmes qui devraient les défendre. Les capitalistes ne paraissent pourtant pas alarmés de l'état des choses en Angleterre, et à la bourse du 22, les consolidés sont restés à 81 7/8, 82. La flotte de l'amiral Codrington a quitté les dunes pour retourner à Portsmouth, et il paraît que l'Angleterre renonce pour le moment à la politique active.

Ici, au contraire, à peine cinq vaisseaux commandés par le contre-amiral Hugon avaient-ils été réparés devant Toulon, qu'on songeait déjà à leur donner une nouvelle destination. Cette division, augmentée de deux autres vaisseaux et de quelques bâtimens légers, se rendrait incessamment à St-Domingue pour obtenir satisfaction de nos griefs. On ne songerait pas y rétablir la pleine autorité française, mais un droit de suzeraineté.

de tous deux. Tout pliait, tout tremblait, surtout devant d'Albe; il eût fait arrêter et exécuter d'Egmond au premier mot des harangues factieuses qu'il a la longanimité d'entendre dans la pièce nouvelle. Ce qui inspire un si vif intérêt pour le comte, tel que la pièce allemande et l'histoire le représentent, c'est son innocence: M. Riquier s'est privé de cet important avantage; son d'Egmond s'est exposé à son sort; il est pris les armes à la main à la tête d'une émeute. D'Albe, dans la grande scène du troisième acte, ne pouvait faire autrement que d'ordonner l'arrestation de d'Egmond.

Le comte d'Egmond, dans la pièce de Goëthe, condamné à mort et au moment d'être conduit au supplice s'endort d'un sommeil assez mal amené: il voit dans un songe la liberté lui apparaître sous les traits de Claire. Nous essaierons de traduire les paroles qu'il fait entendre à son réveil:

« Charmante image, la clarté du jour t'a fait disparaître! les deux plus douces joies de mon cœur étaient réunies, elles étaient là! divine liberté, tu avais emprunté à ma bien-aimée sa figure!
« la charmante fille s'était habillée des vêtements de ma céleste amie! elle marchait devant moi ses pieds et les bords flottans de sa robe teints de sang... de mon sang, du sang de beaucoup de mes nobles compatriotes. Non, ce n'est pas en vain qu'il aura été versé: marche, peuple de braves, marche, la déesse de la victoire conduira tes pas: éclate, renverse le rempart de la tyrannie comme la mer rompt les digues, mine la terre qu'elle usurpe, submerge-la. Écoutez... écoutez... Combien de fois, quand j'étais libre, le bruit a guidé mes pas aux champs du combat et de la victoire! Je marche aussi de cette prison à une mort honorable; j'ai vécu et combattu pour la liberté, maintenant je meurs pour elle; c'est pour elle que je souffre et que je m'immole. Du courage, amis; derrière vous sont vos parens, vos enfans, vos femmes. Protégez vos biens, et pour sauver ce que vous avez de plus cher, suivez mon exemple, tombez avec joie!

L'auteur de la pièce nouvelle fait aussi prédire au comte les destinées de la Belgique. Les derniers momens de d'Egmond sont vus, des soldats espagnols l'entraînent au supplice, il vient de

Quelques personnes s'alarment de ce projet par le souvenir de l'expédition du général Leclerc. Nous ne voulons pas prétendre que le projet de soumettre Haïti soit bien sage (si on l'a); mais nous croyons que les tems sont bien changés. Les Haïtiens ont terriblement perdu de leur énergie depuis trente ans. Nous pourrions revenir sur ce sujet quand nous saurons qu'il est bien sérieux.

— Les entrevues diplomatiques, quelque tems suspendues, ont repris de l'activité; l'ambassadeur d'Espagne montre beaucoup d'activité. On croit que les projets qu'on suppose à don Pédro sur le Portugal inquiètent fort son gouvernement.

— La nouvelle de la soumission de l'île de Java aux Belges est tout-à-fait démentie. On est remonté à la source, et l'on sait aujourd'hui que c'est M. van de Weyer qui, sur quelques paroles vagues d'un officier arrivant de ces contrées, avait rédigé un article pour le *Times* et une dépêche pour Bruxelles, où elle est arrivée si à propos pour consoler un peu les Belges de leurs mauvais succès.

BELGIQUE. — Bruxelles, 21 août.

(Par voie extraordinaire.)

Politiquement parlant, nous sommes morts tous ces jours-ci. On sent généralement que nos affaires extérieures, nos débats avec la Hollande, en y comprenant la fixation de la dette, ne nous regardent plus. Nous accepterons, en nous résignant, les stipulations que d'autres fixeront pour nous.

Quant à l'intérieur, aucun plan n'est encore arrêté. On avait pris d'abord une résolution vigoureuse, celle du licenciement complet de l'armée. La peur a fait qu'on se borne à une épuration. Les demi-mesures, les replâtrages produisent rarement quelque chose de bon. On attendait mieux de M. de Brouckère, le ministre de la guerre. L'argent commence à baisser dans les caisses de l'État. On va s'occuper très-sérieusement d'un emprunt. C'est M. J. Meens, gouverneur de la banque, qui sera chargé de cette négociation. Peut-être est-il parti.

Quant à l'organisation intérieure de l'armée, dont on s'occupe beaucoup, chacun individuellement s'avoue l'absence de toute capacité militaire en Belgique; mais personne n'ose proposer tout haut le remède, et quand le mot sera lâché, vous verrez quel concert d'imprécations accueillira celui qui aura proposé un général français. Si dans les trois jours qui ont suivi le désastre de Louvain, on avait adopté brusquement trois ou quatre mesures importantes autour desquelles on perd aujourd'hui son tems, on aurait épargné beaucoup d'ennuis à Léopold.

Ce prince recherche maintenant beaucoup le séjour de Lacken, et encore veut-il y être seul. MM. d'Aerschott et Chastiler, le premier *grand-maréchal*, le second *grand-écuyer*, ont éprouvé les premiers effets de cette mélancolie. Ils avaient l'habitude de l'accompagner à Lacken, où il retourne habituellement pour dîner. Ils furent l'un et l'autre bien étonnés lorsqu'hier, au moment de monter en voiture, Léopold leur manifesta son désir d'être seul.

M. Belliard doit avoir présenté aujourd'hui ses lettres de créance.

M. de Latour-Maubourg avait une mission particulière et confidentielle qui se rattache au surplus aux idées de mariage entre Léopold et une des princesses françaises.

Du 22. — Voici les nouvelles que l'on donne ce soir comme positives:

D'accord avec le maréchal Gérard et les divers représentans français qui se trouvent ici, le commandement en chef de l'armée est offert au général Roguet avec beaucoup de prérogatives et un gros traitement. Je puis

faire à Claire ses derniers adieux; saisi d'un enthousiasme politique, comme Joad de l'enthousiasme religieux, (nous demandons pardon à Joad de la comparaison), il annonce les combats et l'indépendance future des Belges. Il y a plus de vérité dans ce moment d'exaltation, que dans la vision présentée par Goëthe au comte d'Egmond endormi. Mais l'échafaud, sur le théâtre, comment l'approuver? comment blâmer le parterre qui en a fait justice? La pièce avait jusque-là réussi; elle était arrivée au 5^e acte non-seulement sans malencontre, mais encore applaudie souvent et à juste titre. Des situations dramatiques bien amenées présageaient à la nouvelle tragédie un succès complet; des bravos nombreux avaient accueilli de beaux vers, ceux-ci entr'autres:

L'amour du peuple seul affermit la couronne.

Ce qu'un ministre peut en violant les lois
Retombe bien souvent sur la tête des rois.

La puissance du peuple en tout tems fut féconde,
Elle fait et défait les rois.....

et beaucoup d'autres, mais la longue, beaucoup trop longue harangue de Claire au peuple pour le déterminer à prendre les armes, commença à altérer les bonnes dispositions du public; et des signes non équivoques d'improbation se firent entendre au moment où d'Egmond monte sur la fatale estrade. *Laissez l'échafaud aux Anglais*, s'écria le parterre, blessé de cette hardiesse si peu dramatique. Ici a éclaté la discorde entre l'auteur et le public.

Heureusement ces fautes peuvent être réparées, et il ne tient qu'à l'auteur d'obtenir un succès non contesté. Qu'il supprime au second acte la lecture de l'ennuyeux libelle contre les rois, qu'il abrège les digressions philosophiques de Jean Lion; qu'il retranche, au moins les trois quarts du discours de Claire au peuple.

Il n'est pas d'actrice, quelques poumons qu'elle ait, qui puisse tenir à la moitié d'une telle tirade; et d'ailleurs, comment concevoir un peuple si froid, si immobile, et se laissant haranguer si patiemment par une jeune fille! Que M. Riquier surtout fasse disparaître l'échafaud, sa pièce n'en a aucun besoin. Nous désirerions encore qu'il rendit d'Egmond moins ouvertement rebelle,

vous assurer que l'un et l'autre de ces avantages sont nécessaires pour compenser les déboires qu'il aura à supporter ici.

On aurait pu croire que, cette première mesure adoptée, on aurait attendu la présence du général pour s'occuper des autres nominations. C'est ce qu'on n'a pas fait. On a pris les conseils du comte Belliard qui connaît assez bien notre personnel, et voici la composition des officiers supérieurs de l'armée:

Général d'artillerie, Mellinet.

Trois généraux d'infanterie: Goethals, Tiekon de Terhove et Wauthier.

Général de cavalerie, Duvivier, qui aurait sous ses ordres trois généraux de brigade: d'Hane, de Bries et Marneffe. Les généraux Niellon et Clump seront l'un et l'autre conservés dans le commandement d'une brigade d'infanterie.

Enfin, Daine sera inspecteur-général de l'infanterie.

Pour qui connaît le caractère jaloux de notre malheureuse nation, il y a un certain courage de la part de Léopold dans la nomination de MM. Roguet, Mellinet et Niellon.

En vain nos désastres ont prouvé jusqu'à la dernière évidence l'absence totale de capacités militaires; en vain chacun est intérieurement convaincu que sans l'intervention des Français les Hollandais étaient dans Bruxelles; voyez déjà aujourd'hui le langage de nos journaux. Ils supportent impatiemment la présence de l'armée. Dans huit jours ils assureront qu'elle leur a été inutile; et je vous l'annonce par avance, ils rendront la France responsable du mauvais résultat possible des négociations avec la Hollande.

Grace au ciel, Léopold est moins aveugle que ces énergumènes à courte vue. La démission très-dure qu'il a aujourd'hui donnée au ministre Lebeau; la nomination du général Roguet, indiquent suffisamment la ligne politique qu'il veut suivre, la seule raisonnable, la seule possible pour la Belgique. Mais contre combien de petits amours-propres froissés ce malheureux homme aura à lutter. Pour s'en faire une idée, il faudrait connaître la jactance et tout à la fois la nullité des trois quarts de ceux qui l'entourent.

Il est difficile de remonter à l'origine du bruit de la mort de l'empereur Nicolas, répandu depuis quelques jours dans toute l'Europe, démenti ensuite et reproduit encore par des nouvelles de Hambourg, reçues à Francfort le 17. On allait jusqu'à dire que l'empereur avait été tué d'un coup de feu dans une émeute; mais cette version n'obtient pas de crédit.

D'un autre côté, on prétend que ce qu'il y a de réel, c'est que l'empereur de Russie est malade et d'une manière assez grave. On assure que le docteur Hurst, de Berlin, très-versé dans le traitement des *maladies mentales*, aurait été appelé à St-Petersbourg, et l'on ajoute que le grand-duc Michel a dû quitter l'armée de Lithuanie pour se rendre dans la capitale auprès de son frère.

Il nous est impossible d'asseoir une opinion sur tous ces bruits; nous ne pouvons que les donner à nos lecteurs comme circulant en Europe.

A ce que nous disions hier des affaires de la Pologne au sujet de la proclamation de Nicolas, nous ajouterons que l'on parle à Berlin d'une note que le cabinet de St-Petersbourg doit avoir adressée aux cabinets de Vienne et de Berlin. C'est un exposé fidèle et très-détaillé des dépenses en hommes et en argent faites par la Russie pour étouffer l'insurrection de Pologne. Les dépenses sont portées à un chiffre très-considérable, de sorte qu'on a tout lieu de s'étonner que les ressources de l'empire ne soient pas encore épuisées. La conclusion de cet exposé est qu'après ces énormes sacrifices, faits dans l'intérêt commun de tous les souverains légitimes, la Russie espérait que lesdits cabinets se réuniraient à elle pour atteindre loyalement le même but.

On ignore quel a été l'effet produit par cette note; mais il y a des personnes qui croient y entrevoir les préludes de concessions que Nicolas a l'intention de faire aux soi-disant rebelles pour mettre fin à une guerre ruineuse, et le désir de voir intervenir pour

nous voudrions que le comte, au lieu de se réunir au peuple, refusât de prendre part à l'insurrection, restât dans son cachot, certain de sa perte, mais fidèle à son prince et à son serment.

Mlle Eliza Venzel a créé le rôle de Claire avec son art accoutumé; douce et tendre pendant les premiers actes, elle a été éloquente et passionnée au dernier. Les deux nuances de son rôle, assez peu intéressantes d'ailleurs, ne pouvaient être mieux saisies. Cette excellente actrice a eu de beaux momens d'inspiration dans la scène beaucoup trop longue et pour elle et pour les convenances dramatiques de la harangue au peuple. Elle a dit:

Liberté, je t'ai comprise!...

avec beaucoup d'âme et d'expression. Le succès complet de Mlle Venzel dans *Antony* prouve que son talent n'est pas tout entier dans la perfection de son jeu, et que chez elle la grace n'exclut pas la force et la sensibilité. Nous la verrions cependant avec peine faire des excursions dans le domaine de Melpomène; les longues tirades conviennent peu à la douceur de son organe, et ce n'est point à rendre la passion désordonnée des princesses tragiques qu'elle a été appelée par son beau talent. Nous l'attendons à *Marian Delorme* et à *Dominique*. Le rôle capital du comte d'Egmont a été très-bien rendu par Lacroix, trop bouillant, trop fougueux cependant aux deux premiers actes. C'est un succès nouveau pour cet acteur qui en a eu de très-distingués depuis l'ouverture de l'année théâtrale et dont le talent a sensiblement grandi. Valmore a convenablement représenté le rôle ingrat du duc d'Albe; il y a eu complaisance de sa part à s'en charger. Masson, *Jean Lion*, a été plusieurs fois applaudi. Il nous a semblé reconnaître Dérubelle dans le personnage d'un orateur du peuple qui a fort bien parlé.

Une tragédie ne peut être bien jugée à la première représentation: l'attention préoccupée par les situations dramatiques ne saurait être tout entière à l'examen du style. Beaucoup de beautés et de défauts de versification peuvent passer inaperçus à cette première épreuve; disons cependant que la tragédie nouvelle est en général bien écrite. Nous recommandons nos observations à son auteur: son procès n'est point jugé; il dépend de lui de le gagner. Nous parlerons un autre jour de la reprise de *Roba des Bois*.



engager les Polonais à se prêter à un accommodement à des conditions raisonnables.

Il n'y aurait rien d'improbable à cette prévision. Le cabinet russe voyant que les grandes puissances sont prêtes à nouer une médiation en faveur de la Pologne, aura voulu prendre les devans et présenter de fortes exigences pour être mieux en mesure de se défendre sur le terrain des négociations.

La lutte que le petit royaume de Pologne soutient contre la Russie avec des chances si bien balancées de part et d'autre, ayant démontré à l'Europe que les forces virtuelles de la Russie étaient beaucoup inférieures à ce que l'opinion en avait cru jusqu'alors. Le cabinet de Saint-Petersbourg s'applique surtout à frapper l'imagination européenne pour conserver un peu de cet ascendant qu'on lui avait laissé prendre et qu'il avait voulu transformer en suprématie générale. Aussi malgré les pertes, les dépenses énormes, les profonds embarras, et on peut même ajouter, malgré la démoralisation que la guerre de Pologne a causée dans l'Europe, le cabinet a toujours affecté beaucoup d'orgueil, de jactance et de conviction dans la force matérielle de ses armées. C'est pour conserver l'opinion de puissance qui lui échappe de toutes parts qu'il n'a voulu faire ostensiblement aucune concession aux Polonais, qu'il les a même accablés de proclamations foudroyantes, tandis qu'il s'efforçait de négocier avec eux secrètement à l'époque de la dictature de Chlopicki, et qu'il adresse aujourd'hui des notes à l'Europe pour l'intéresser à sa cause par le tableau des charges et des dépenses que lui coûte cette guerre.

De ce double rôle patent et caché de la politique russe, on peut conclure des espérances en faveur des négociations qui sont ouvertes sur la Pologne. La Russie est aussi désireuse d'en fuir que la Pologne elle-même, et si la grande opération tentée en ce moment par le maréchal Paskewitch contre Varsovie ne réussit pas, le cabinet de St-Petersbourg, mis au bout de ses ressources, n'opposera plus même des obstacles de forme à l'indépendance polonaise, telle que la demandent les puissances médiatrices dans l'intérêt de l'équilibre européen. (Messager.)

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Le gouvernement polonais a chargé M. le comte Lubinski et M. le comte Albert Grzimala, directeur de la banque, de placer en France des obligations de l'emprunt appelé *subsidés polonais*, de trois cent soixante quinze francs chaque, conformes au modèle ci-annexé. Les pouvoirs du gouvernement sont déposés chez M^e Nolleva, notaire à Paris.

MM. les députés de la Pologne se sont adressés à nous pour le placement de ces obligations; c'est donc entre les mains de l'un d'entre nous que les souscriptions et les versements doivent être effectués.

C'est avec empressement et désintéressement que nous secondons le gouvernement polonais et que nous ferons tous nos efforts pour procurer de nouvelles ressources à ce peuple héroïque qui lutte seul depuis un an contre les fléaux que son ennemi traîne à sa suite.

Attaqués par le fer, le feu, la famine et la peste, les Polonais ne demandent pas d'aumône; c'est un emprunt qu'ils sollicitent de la sympathie des Français, et ils espèrent ne point trouver de différence d'opinions lorsqu'il s'agit de soulager de si grandes misères.

Les ressources de la Pologne libre sont grandes; mais elle a besoin de secours pour les attendre. Les Polonais se sont déjà montrés aussi fidèles à leurs engagements que les braves sur les champs de bataille. Au mois de mars dernier, pendant la malheureuse affaire de Grochow, à la lueur des feux ennemis, et malgré les périls que courait la Pologne, l'on procédait à Varsovie, comme en pleine paix, au tirage des obligations et au paiement des primes de l'emprunt Fraenkel, qui cependant n'avait profité qu'à la Russie, mais dont la Pologne avait été rendue solidaire; quelle confiance ne mérite pas une nation qui donne de tels exemples!

Nous espérons, M. le rédacteur, que vous voudrez bien renouveler à vos lecteurs l'avis que nous sommes chargés de recevoir les fonds et de délivrer les titres provisoires de l'emprunt polonais.

Les maisons des départemens qui voudront se charger de recueillir les souscriptions, sont priées de s'adresser à nous pour l'envoi des obligations.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

FERRÈRE LAFFITTE et comp^e, rue d'Artois, n° 36;
MALLET FRÈRES et comp^e, rue du Mont-Blanc,
n° 1; B.-L. FOULD OPPENHEIM, rue Bergère, n° 10.

N° FLOR. DE POL. 600.

Le porteur de la présente obligation provisoire a souscrit, dans les subsidés polonais, pour la somme de six cents florins de Pologne, ou trois cent soixante-quinze francs; en conséquence, il a droit à une obligation munie de vingt-cinq coupons et de certificats pour deux demi primes, qui lui sera délivrée dans le délai de trois mois, à la légation polonaise, à Paris, suivant l'avis qui en sera donné par les journaux. Jusqu'à cet échange, la présente aura toute la force et la valeur de l'obligation même.

Paris, le 1^{er} août 1831.

En vertu des pouvoirs à moi conférés par le gouvernement national et la banque de Pologne, dont copie est déposée chez M^e Nolleva, notaire à Paris,

Signé LUBINSKI.

Il y aura mille obligations, chacune de 600 florins polonais, devant être remboursées au pair, dans l'espace de 31 ans. Dans le courant des six premières années, chaque obligation gagnera une prime d'après le plan ci-dessous, et indépendamment de ce gain, chacune de ces mêmes obligations, depuis l'an 1850, portera un intérêt de 4p. 0/0 jusqu'au terme de son amortissement définitif.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. GIROD (de l'Ain).)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 24 août.

La séance est ouverte à une heure et un quart.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Odillon-Barrot, qui, nommé par plusieurs arrondissemens, déclare opter pour l'arrondissement de Strasbourg.

M. le président donne lecture d'une autre lettre de M. Ducoudré, qui, nommé dans les deux arrondissemens de Vannes (Morbihan), opte pour l'arrondissement *extra muros*.

Ces deux lettres seront communiquées au ministre de l'intérieur. M. Reynac (Haut-Rhin) demande un congé d'un mois, motivé sur l'état de sa santé. — Accordé.

M. Jaubert a la parole pour lire une proposition par lui communiquée aux bureaux; cette proposition est ainsi conçue :

Art. 1^{er}. La loi du 17 mai 1826 sur les substitutions est abrogée.

Art. 2. Il ne pourra être à l'avenir constitué aucune espèce de majorat.

Art. 3. Les majorats ou portions de majorats actuellement existans, et consistant originairement en biens personnels, rentreront dans le droit commun au plus tard au décès des petits-fils des titulaires actuels.

Art. 4. Les majorats ou portions de majorats consistant originairement en biens de l'Etat, et soumis à un droit de retour en faveur du domaine, continueront à profiter aux titulaires actuels et à leurs descendans, conformément aux actes d'investiture.

Art. 5. Le paragraphe 3 de l'article 696 du code civil et le sénatus-consulte du 14 août 1805 sont abrogés. Les majorats actuellement existans seront régis jusqu'à leur extinction par les décrets et ordonnances actuellement en vigueur.

M. Jaubert propose de développer cette proposition après la discussion sur le projet constitutif de la pairie. — Adopté.

M. Chastelier, admis dans une précédente séance, prête serment. M. Boissy-d'Anglas est appelé à la tribune pour la lecture d'une proposition.

M. Boissy-d'Anglas: J'ai l'honneur de faire à la chambre la proposition suivante :

Art. 1^{er}. Les ordonnances des 28 juillet, 1^{er} août 1815, portant annulation des promotions faites dans l'armée et dans la Légion d'Honneur pendant les Cent-Jours, sont abrogées.

En conséquence, les titulaires des grades et décorations accordés par l'empereur Napoléon et par la Commission de Gouvernement du 28 février au 7 juillet 1815, reprendront dans l'armée et dans la Légion d'Honneur le rang d'ancienneté qui leur appartient.

Art. 2. Les dispositions ci-dessus ne donneront ouverture au rappel d'aucune indemnité pécuniaire arriérée, à quelque titre que ce soit, pour le tems antérieur à la publication de la présente loi.

Art. 3. Il sera procédé, en faveur des officiers promus dans les Cent-Jours, à une nouvelle liquidation de leur retraite d'après le tarif applicable au grade.

Art. 4. Les légionnaires des Cent-Jours seront admis successivement à la jouissance du traitement au fur et à mesure d'extinctions dans l'ordre.

Je demande, dit M. Boissy-d'Anglas, à développer cette proposition vendredi. — Adopté sans réclamation.

M. de Podenas: Plusieurs pouvoirs n'ont pas encore été vérifiés; il en résulte que divers arrondissemens sont encore privés de leurs députés. J'engage MM. les rapporteurs des différens bureaux à présenter leur travail le plus promptement possible et dans un délai que la chambre voudra bien déterminer.

M. le président: J'ai déjà eu l'honneur de prévenir la chambre que les rapports sur la vérification des pouvoirs sera toujours à l'ordre du jour; j'engage donc les rapporteurs à présenter sans délai leur travail.

Je vais donner à la chambre communication d'une autre lettre que j'ai reçue.

« Monsieur le président,

« Le 28 de ce mois, au retour de la cérémonie funèbre du Pantaléon, j'ai été saisi d'un frisson occasionné par l'averse tombée au sortir de l'église. On me conseille d'éviter d'être exposé à l'humidité et aux courans d'air; je m'empresse de me rendre à la chambre aussitôt que ma santé le permettra.

DE VILLEQUIER, député de la Seine-Inférieure. »

M. Laffitte a la parole.

Messieurs, dans votre séance du 18 de ce mois vous avez pris en considération une proposition de M. le général Demarçay, relative à l'organisation et à la division de vos commissions financières.

L'honorable général, Messieurs, a prévenu la commission, avant toute discussion, que, réunissant le ministère du commerce et des travaux publics au ministère de l'intérieur, et d'un autre côté, chargeant par son amendement la commission des dépenses du ministère des finances de l'examen de la loi des recettes, sa proposition n'exigeait plus que la nomination de sept commissions composées chacune de neuf membres, ce qui porterait le nombre des commissaires à soixante-trois. Tout le système qui vous est proposé par l'honorable général se résume donc maintenant à ceci :

Les bureaux nommeront chacun sept commissaires chargés de l'examen des deux budgets des dépenses et des recettes;

Ces commissaires, au nombre de soixante-trois, se diviseront en sept commissions, chacune de neuf membres;

Chaque commission nommera son rapporteur, lequel fera son rapport spécial directement à la chambre, et en soutiendra la discussion;

Les rapports sur les budgets de dépense précéderont le rapport de la commission des recettes;

Ils ne seront votés que par assis et lever;

La loi définitive de la dépense sera votée, comme la loi des recettes, par un seul scrutin secret.

Telles sont, Messieurs, les dispositions qui devraient remplacer celles prescrites par les articles 63, 64, 65 et 66 de votre règlement.

Les avantages de ce remplacement, selon l'opinion de l'honorable général, seraient une grande économie dans la discussion du budget; un grand perfectionnement dans le travail d'examen; la participation d'un plus grand nombre de députés à ce travail.

L'économie de tems, Messieurs, est incontestable, elle résulte de la division du travail, aussi profitable dans ses mesures d'examen que dans les matières de production. Mais le perfectionnement est-il aussi certain?

Un plus grand nombre de députés participent-ils réellement à ce travail? Votre commission ne l'a pas pensé.

Remarquez en effet que, dans le système qu'on vous propose, une commission, composée de neuf membres seulement, s'occupe de l'examen de chaque ministère; elle en fait le rapport directement à la chambre, sans communication avec les autres commissions. D'après le règlement actuel, au contraire, une commission unique de vingt-sept membres, qui peut se diviser en autant de sections qu'elle le juge convenable, peut vous offrir la même division de travail, et vous présenter, qu'elle se divise ou non, le concours des lumières de vingt-sept personnes, tandis que vous n'auriez que le concours de neuf.

La participation, au lieu de s'accroître, serait évidemment moindre.

D'un autre côté, cette division de commissaires en nombre égal pour des travaux d'une nature plus ou moins difficile, et d'une importance aussi inégale, vous paraît-elle bien entendue? Y a-t-il parité de la justice à la guerre, des cultes aux finances, des affaires étrangères au commerce et aux travaux publics réunis à l'intérieur! surtout les dépenses de toutes les administrations finan-

cières, et l'immensité de l'appréciation du budget total des recettes étant confiées à une seule commission de neuf membres, la disproportion n'est-elle pas étrange?

La majorité de votre commission, Messieurs, en a jugé du moins ainsi.

Adoptant cependant le principe de la division pour les examens de détail, et voulant vous proposer de porter le nombre des membres de la commission à trente-six, il lui a paru, à l'égard des dépenses, qu'il vaudrait mieux les partager ainsi en choisissant bien les spécialités: trois pour la justice, autant pour les affaires étrangères, et cinq pour chacun des autres ministères. Et quant aux recettes, les capacités relatives pourraient le diviser également, avec des proportions convenables, de manière à ce que, pour l'un comme pour l'autre budget, on réalisât le bénéfice du tems.

Nous ne dissimulerons pas, Messieurs, ou plutôt nous aimons à reconnaître que, sous ce dernier rapport, la proposition de l'honorable général a l'avantage sur la nôtre; mais sous ce rapport seulement, car le perfectionnement du travail ne peut provenir que du concours des lumières, et nous avons établi que notre système admettait une plus grande participation.

L'abréviation du tems consacré à l'examen ne peut être due qu'à l'apport direct à la chambre du travail de chaque commission. Dans le système de l'honorable général, avant que le budget du ministère soit voté, un second ministère arrive à votre discussion, et ainsi de suite sans interruption, de sorte qu'au bout d'un mois la loi des dépenses peut être rendue et envoyée à l'autre chambre.

Avec une commission générale, au contraire, les choses ne se passent point ainsi: il faut attendre que le travail soit complet pour présenter un rapport sur son ensemble, et de-là il résulte un retard de vingt-cinq à trente-jours. Mais ce retard est-il sans compensations? N'en recueille-t-on aucun fruit dans l'intérêt de nos finances? En toutes choses, la question n'est pas d'aller vite, mais d'aller bien.

Nous venons de dire, Messieurs, que les contribuables et vous-mêmes aurez plus de foi dans la nécessité de dépenses vérifiées et passées au jugement d'un plus grand nombre de personnes, et cette considération aura du poids dans vos esprits. Ensuite, et ces commissions isolées ne s'occupant que de spécialités sans communication entre elles, ne voyant que des chiffres dans chaque budget, vous présenteront-elles ces vues d'ensemble, cette uniformité de pensées, l'unité du système indispensable pour la confection d'une œuvre qui a tant d'influence sur la prospérité publique.

Une seule commission de neuf membres aura-t-elle assez de tems, peut-être assez de lumières pour bien juger de l'assiette de l'impôt et du choix d'une foule de produits? Ne se trompera-t-elle pas dans les modifications qu'il peut convenir d'y apporter? Vous ne voudrez pas, Messieurs, vous mouvoir éternellement dans le même cercle; la routine n'est plus de notre époque: chaque partie de vos recettes doit être considérée dans sa qualité et dans sa nature. Il ne suffit pas de hausser ou d'abaisser les tarifs, il faut encore savoir ce qu'il convient de maintenir ou de détruire, surtout de s'assurer par quoi on pourra remplacer ce qu'on aura détruit.

Dans les dépenses, Messieurs, ne peut-on vous proposer le système des régies pour un ministère, et le régime des marchés pour un autre? Vous rectifierez-vous ainsi vous-mêmes, ou ne vous faudra-t-il pas recommencer ce qu'aura fait l'une des deux commissions?

S'il est donc vrai, Messieurs, comme on l'a dit depuis long-tems à cette tribune, que la préparation et la délibération du budget ne consistent pas seulement en une comparaison des charges et des ressources du passé; s'il est vrai que les économies véritables s'obtiennent plutôt par un meilleur régime administratif que par les réductions en détail; si les dépenses et les moyens d'y parvenir doivent être réglés en raison de la situation du pays et de ses rapports avec l'étranger; si, en un mot, le budget embrasse le gouvernement tout entier, il faut un examen commun, une discussion générale, le concours de toutes les lumières et le système de l'honorable général ne vous les donne pas.

Malgré toutes ces observations, Messieurs, ce serait avec regret que votre commission aurait écarté la proposition sur laquelle vous avez à délibérer, elle en a au contraire accepté l'idée principale, et m'a chargé de vous en présenter l'adoption avec les modifications suivantes: Une commission, composée de trente-six membres, au lieu de vingt-sept, la division obligatoire de cette commission en autant de sections qu'il y a de ministères, un rapport général et une discussion générale précédant les rapports particuliers.

Ce mode de procéder lui a paru éviter les inconvéniens et réunir les avantages.

Il reste toujours, Messieurs, nous le répétons, une différence de tems à l'avantage de la proposition de l'honorable général sur la nôtre. Mais cette différence est-elle assez considérable pour vous faire renoncer à tant d'autres compensations? Vous ne le penserez pas.

En effet, en admettant les calculs de tems qu'il vous a présentés, que vous demandons-nous de plus que lui? Quatre ou cinq jours pour une discussion générale au sein de la commission, douze à quinze jours pour la vérification du travail des sections des huit ministères, en tout quinze jours à trois semaines; c'est-à-dire qu'en résultait il y aurait anticipation de quarante-cinq à cinquante jours sur l'ancien système, et que, d'après nos modifications, cette anticipation ne serait que d'un mois.

Ainsi, Messieurs, dans un mois, à dater du jour de la formation de la commission, les deux lois de finances vous seraient présentées: un mois après, le budget serait voté. Ceux d'entre vous à qui les finances sont familières comprendront cette rapidité par le seul mécanisme du travail.

Quatre à cinq jours, comme nous l'avons dit, pour la discussion générale, dix jours pour la justice, les affaires étrangères, les cultes et le commerce; quinze jours pour l'intérieur, la guerre, la marine et les finances. Un rapporteur, préparé d'avance, termine son rapport dans quatre ou cinq jours.

Tout se coordonne, Messieurs, de cette manière, en raison du plus ou moins d'importance de chacun des ministères; le travail de ceux qui ne présentent que des questions simples se trouve achevé, lorsque le travail de ceux qui présentent des questions plus graves dure encore. Cette disponibilité de plusieurs membres permet de les appliquer à l'examen d'une partie des recettes, et les voies et moyens sont arrêtés long-tems avant que les dépenses soient votées.

De plus grands développemens ne sont pas nécessaires sur un objet qui a déjà plusieurs fois fixé votre attention. En conséquence, je vais soumettre à la chambre les articles nouveaux que votre commission vous propose de substituer aux articles 63, 64, 65, 66 de votre règlement.

Articles nouveaux.

Art. 63. Chaque bureau de la chambre nommera quatre de ses membres pour l'examen des budgets des dépenses et des recettes de l'Etat.

64. Cette commission, ainsi composée de 36 membres, se divisera en autant de sections qu'il y a de ministères.

65. Chaque section fera son rapport spécial à la chambre, à la suite du rapport général.

66. Les rapports spéciaux seront préalablement soumis à la sanction de la commission.

67. Il sera voté par un seul scrutin sur l'ensemble du budget des dépenses.

68. La commission ne fera qu'un rapport sur les recettes.

M. Jouffroy donne lecture de la proposition suivante, ayant pour objet de modifier les articles 68, 69 et 70 du règlement :

Art. 68. La commission des pétitions, composée de neuf membres, est renouvelée tous les mois; elle examine les pétitions adressées à la chambre et écarte celles qui ne lui paraissent pas susceptibles d'être rapportées. (Bruit. Interruption.) Elle fera un rapport sur les autres par ordre d'inscription au procès-verbal.

Une pétition ne peut être écartée qu'à l'unanimité des membres présents. Tout membre a droit de réclamer contre cette décision, et, par ce seul fait, la pétition doit être rapportée.

Art. 69. Chaque semaine il sera fait un rapport de pétitions. Trois jours au moins avant ce rapport le feuilleton contiendra le bulletin des pétitions qui devront être rapportées. Ce bulletin indiquera pour chaque pétition le nom et la demeure du pétitionnaire, l'objet sommaire de la pétition, et le numéro d'inscription au registre de la commission.

Art. 70. Le rapport sera fait en séance publique, à moins que cinq membres ne demandent le comité secret.

La commission, à l'expiration de ses pouvoirs, inscrira au feuilleton un bulletin premier, contenant la liste des pétitions écartées, et un second contenant la décision intervenue sur les pétitions antérieurement renvoyées aux divers ministères.

M. Jouffroy développera sa proposition vendredi prochain.

M. Demarçay : Je demande la parole pour un fait personnel. (On rit.)

L'honorable général monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, comme vient de le dire M. le président, il ne peut y avoir de discussion sur le mérite du rapport de M. Laffitte. Je le sais; mais j'ai voulu répondre à l'allégation d'un fait. M. le président a dit que j'étais le seul qui avait entendu d'une manière, et qu'il était étonnant que j'eusse entendu tout différemment que ce que les autres ont entendu. A cela je répondrai que je ne suis pas le seul qui ait entendu de cette manière.

Mais il ne s'agit nullement de cela; c'est d'un fait: ma proposition a été remise écrite à M. le rapporteur, qui l'a encore entre les mains. Je viens de la remettre comme amendement à M. le président de la chambre pour qu'elle soit imprimée.

M. Laffitte a dit qu'il n'en avait pas été question dans le sein de la commission, que la commission n'avait point délibéré sur cet amendement: je répondrai qu'elle a délibéré tout au long sur ce même amendement, et la chose ne pouvait être autrement, car j'avais dans le sein de la commission le même droit qu'un membre dans la chambre, et lorsque je présente un amendement à la commission, elle ne peut s'empêcher d'en faire, pour elle, l'objet d'une délibération.

M. le rapporteur a dit que je lui avais remis ma proposition écrite; il l'a même en sa possession. Il a dit ensuite tout le contraire (on rit); et comme la proposition écrite est entre les mains de M. Laffitte depuis trois jours, je dois ici l'affirmer, parce que c'est la vérité. (On rit encore.) Voilà en peu de mots ce que contient ma proposition, qui sera imprimée et distribuée avec le rapport.

M. Laffitte: Tous les membres de la commission que je viens de consulter déclarent que j'ai expliqué les choses textuellement, comme elles se sont passées dans la commission, et la commission avait été unanime sur ce point.

En deux mots je vais vous répéter ce qui s'est passé.

D'abord le général Demarçay a changé le travail de la commission, qui a mis dans cette occasion toute la condescendance que mérite l'honorable général; car elle a accueilli une proposition modifiée, ainsi que je l'ai rappelé dans mon rapport. Elle n'avait été apportée le lendemain chez moi.

Je vous ai donné à cet égard un supplément verbal à mon rapport, sur la demande de M. le général Demarçay, quoique la commission ne m'eût pas chargé de vous les donner, puisque la commission ne s'en était pas occupée. S'il ne se fût agi que d'une erreur de mémoire, je n'aurais pas insisté, mais on a dit que j'avais rapporté le contraire de ce qui s'est passé dans la commission; j'ai dû me justifier en rappelant le travail de cette commission, et en invoquant le témoignage de ses membres.

Cependant la commission des pétitions a pris en considération la nouvelle proposition de M. le général Demarçay. Elle aurait voulu seulement que la commission centrale ne pût excéder trente-six membres. M. le général Demarçay s'y étant refusé, je n'ai pas à en entretenir la chambre. J'interpelle les membres de la commission à déclarer oui ou non si ce que je viens de dire n'est pas de la plus grande exactitude.

Il est donné lecture de la lettre suivante :

Monsieur le président,
Honoré des suffrages du collège électoral de Strasbourg et du collège de l'arrondissement de Meaux, j'opte pour ce dernier arrondissement, celui de Meaux.

LAFAYETTE.

La chambre s'ajourne ensuite à vendredi.

VARIÉTÉS.

L'histoire se compose, comme chacun sait, de trois éléments: la connaissance des faits, celle des lieux et celle des dates. Ces deux dernières appelées vulgairement géographie et chronologie, sont généralement regardées comme les deux yeux de l'histoire; mais elles ne sont pas toutes les deux cultivées avec la même ardeur. La géographie, que le poète Pradon n'avait pas honte d'ignorer, est aujourd'hui connue dans toutes les classes de citoyens, et des méthodes simplifiées la rendent une des sciences les plus agréables à étudier. Il n'en est pas de même de la chronologie, que l'on ne se fait pas scrupule d'ignorer, car chacun se borne à savoir l'histoire d'un fait, sans s'enquérir de l'époque où il s'est passé; et les personnes qui négligent le plus cette science sont celles qui s'étudient à tirer des inductions philosophiques de l'histoire; car, aux yeux du penseur, l'histoire ne présente que causes et effets. Mais, pour reconnaître à quelles branches appartiennent les diverses ramifications qu'elle présente, faut-il au préalable avoir bien présent à l'esprit l'ordre chronologique de tous les événements.

Ainsi, Laharpe attribue, par exemple, à la prise de Constantinople une révolution littéraire qui est antérieure à la victoire de Mahomet II.

Mais pourquoi néglige-t-on cette importante étude? Parce que les méthodes adoptées par les chronologistes sont toutes vicieuses, et qu'elles présentent l'abord de cette science hérissée de difficultés. Imaginez les efforts qu'il faut faire pour apprendre par cœur un gros livre qui n'offre que des faits généraux et des milliers de dates! Il y a vraiment de quoi être découragé, à moins qu'on n'ait le bonheur d'être un second Aimé Paris, ou l'un de ses illustres élèves.

On ne saurait trop le répéter, à l'aide d'une bonne méthode on aplanit les difficultés de toutes les sciences. Ainsi, la chronologie est devenue, par les soins de M. Las-Cases et de ses continuateurs, une science d'une étude aussi facile que la géographie. Avant lui, on ne s'était pas aperçu que la chronologie n'était, comme la géographie, qu'une science mnémorique, devait être soumise aux mêmes procédés d'exposition; mais dès que cette idée fut conçue, les méthodes chronologiques durent subir une révolution heureuse. On groupa donc les dates sur les cartes figurées en arbres ou en fleuves, comme on avait dessiné les lieux sur des tableaux géographiques; et la chronologie devint ainsi elle-même une étude d'autant plus facile que le mémoire avait un guide sûr dans les dessins d'un tableau emblématique qui présentait l'ensemble et l'enchaînement des faits principaux, à côté desquels on n'avait qu'à grouper les événements moins majeurs et d'une influence bien plus bornée.

Chacun suit, pour s'instruire, les routes les plus abrégées. et l'Atlas de Lesage (Las-Cases) est devenu le manuel de tous les amis des lettres qui suivaient le mouvement ascendant de la civilisation. Mais cet ouvrage est d'un prix trop élevé pour qu'il soit accessible à toutes les fortunes (1). M. Arnault Robert a donc rendu un véritable service aux amis de l'histoire, en publiant son excellent tableau chronologique. Représentez-vous une immense feuille où sont figurées, sur des fleuves emblématiques, de couleurs différentes, les nations premières de notre globe. Depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, l'homme présente la chaîne ascendante de sa perfectibilité. Que de recherches! que de travaux! que d'efforts! que de luttés! mais aussi que de progrès! que d'améliorations! que d'accroissements de puissance! On ne saurait voir cette simple carte sans se sentir un être privilégié, une créature appelée par son auteur à une destinée indéfinie. Assurément, de grandes fautes, de nombreux malheurs, de terribles catastrophes sont venus souvent interrompre ce monument progressif; mais ces obstacles n'ont été que passagers, et la marche s'est effectuée.

On ne saurait s'imaginer combien de hautes et grandes pensées fait naître la vue de ce vaste tableau des actions humaines. M. Arnault Robert a eu l'heureuse idée de joindre, à l'histoire des diverses nations qui ont tour à tour brillé sur le globe, les noms des grands hommes dans tous les genres qui les ont éclairés par la science et la philosophie, ou embellies par les beaux-arts. Mais ce tableau de la civilisation n'eût pas été complet, si l'auteur n'y eût joint celui des différentes formes qu'a prises l'expression des sentiments religieux dans les divers âges et les différents sociétés. L'énumération de toutes les croyances mythologiques y figure à côté de la grande source israélite et chrétienne.

Nous ne saurions trop recommander l'intéressant ouvrage de M. Robert. Ce tableau entre les mains de ceux qui ont appris, comme de ceux qui veulent apprendre, ne saurait manquer d'être éminemment utile, car il met en activité les deux plus grandes puissances de l'homme: l'œil et la pensée. L'Allemagne, qui nous est encore supérieure en bonnes méthodes, a adopté celle de présenter par tableaux toutes les sciences qui se composent principalement de nomenclatures; aussi est-il peu de personnes dans ce pays qui ne connaissent particulièrement la chronologie.

Remercions M. Robert, qui nous met à même d'espérer chez nous une amélioration prochaine dans cette branche si négligée et cependant si importante des connaissances humaines.

(1) L'Atlas historique de M. Las-Cases se vend 140 francs.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8458) Par exploit de Guerrier, huissier, du vingt-deux août courant, le sieur Antoine Chavanne, ci-devant appréteur d'offices de soie, actuellement sans profession, a formé demande en cession de biens à ses créanciers. M^e François Durand, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ledit Chavanne.

Lyon, le 23 août 1851.
Pour extrait : Signé François DURAND.

(8461) Par acte reçu M^e Démophile Laforest et son collègue, notaire à Lyon, le vingt-deux août 1851, enregistrés, M. Antoine Villette, propriétaire à Lyon, place du Change, n^o 4, et M. Philippe Bugiot, propriétaire à Lyon, rue Henri IV, ont dissous la société qui avait été contractée entre eux pour l'exploitation d'une fabrique de traits argent faux d'Allemagne, traits rosette. La liquidation de cette société a été attribuée à M. Antoine Villette, l'un d'eux.

Pour extrait : Signé LAFOREST.

(8456) VENTE PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE.

Par procès-verbal de l'huissier Demare, du huit août mil huit cent trente-un, visé le même jour par M. Charavay, commis-greffier de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, délégué à cet effet, et M. Comte, adjoint de M. le maire de la ville de la Guillotière, qui en ont chacun séparément reçu copie entière avant son enregistrement, enregistré le lendemain neuf par Guillot, qui a reçu 2 fr. 20 c., transcrit le même jour au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 20, n^o 30, reçu les droits, signé Jaumot, pour le conservateur; et le dix-sept, au greffe du tribunal civil de première instance de ladite ville, registre 45, n^o 4, signé Luc, greffier; il a été procédé, à la requête du sieur Etienne Valansot, rentier, demeurant à Lyon, montée des Carmélites; du sieur André Montoz, marchand mercier, demeurant audit Lyon, rue Bourchanin, n^o 11, et de Françoise Bernard son épouse, procédant de son autorité; de la demoiselle Claudine Bernard, mineure émancipée, sans profession, demeurant audit Lyon, rue Bourchanin, n^o 11, et du sieur Claude Bernard, cultivateur, demeurant en la commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or, agissant comme curateur décerné à l'émancipation de ladite mineure Claudine Bernard, et comme l'assistant, lesdites Françoise et Claudine Bernard, seules et uniques héritières de droit de défunt André Bernard leur père, tous lesquels sus-nommés font et continuent leur élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Philippe Fuchez, licencié en droit, avoué, exerçant près le tribunal civil de première instance séant à Lyon, y demeurant, place St-Pierre, n^o 23, au préjudice du sieur Joseph Groskopf, brasseur, et de Pierrette Navezard son épouse, demeurant ensemble actuellement à Lyon, quartier Perrache, près le cours du Midi, hors les barrières, à la saisie immobilière d'une maison avec cour dans le milieu, leur appartenant, située en la ville de la

Guillotière, rue de Turenne, dépendant de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, second arrondissement du département du Rhône.

Cette maison se compose de trois corps de bâtiment; le premier au midi, sur la rue de Turenne, a caves voûtées, rez-de-chaussée, et deux étages au-dessus; le second, au levant, faisant retour d'angle, a rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus; et le troisième, au couchant, a rez-de-chaussée et deux étages au-dessus; au milieu de ces trois corps de bâtiment existe une cour, close au nord par un mur pres duquel est un puits à eau claire, avec sa pompe en bois.

Elle sera vendue par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance séant à Lyon, palais de justice, hôtel de Chevroires, place Saint-Jean.

Il sera procédé à la première lecture et publication du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu ladite vente, en l'audience publique des criées dudit tribunal, du samedi quinze octobre mil huit cent trente-un, depuis dix heures du matin, jusqu'à la fin de la séance. FUCHEZ, avoué.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Fuchez, avoué des poursuivans, ou au greffe dudit tribunal, où le cahier des charges est déposé.

(8414, 2) ADJUDICATION DÉFINITIVE D'immeubles dépendant de la succession bénéficiaire de M. Thevenet et situés en la commune de Villeurbanne.

Le jeudi premier septembre 1851, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par-devant M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, à l'adjudication définitive de divers articles d'immeubles situés sur la commune de Villeurbanne, formant cinq lots, ainsi qu'il suit :

- Premier lot.**
Il se compose d'une pièce de terre et pré, et une portion d'allée, le tout situé au mas de la Rise, contenant 3 hectares 6 ares 55 centiares (ou 24 bichérées 135 environ) et estimé 10,401 f. 85 c.
- Deuxième lot.**
Il consiste en une terre au mas de Saint-Antoine, et une portion d'allée contiguë, contenant en totalité 1 hectare 23 ares 53 centiares (ou 9 bichérées 516) et estimé 2,904 f. 66 c.
- Troisième lot.**
Il se forme, 1^o d'une belle maison bourgeoise, neuve, fraîchement décorée, jardin et terre contigus, de la contenance de 3 hectares 30 ares 9 centiares (ou 26 bichérées 114); 2^o des latrines en face de la maison; 3^o de bâtiments de cultivateur et cour; 4^o et d'une portion d'allée de la contenance de 22 ares 57 centiares, le tout contigu, situé aussi au mas de Saint-Antoine et estimé 15,898 f. 85 c.
- Quatrième lot.**
Il se compose d'une petite maison bourgeoise, jardin clos de murs, de la contenance de 11 ares 12 centiares, cour et hangar, contigus avec le troisième lot et estimé 1,700 f.
- Cinquième et dernier lot.**
Il consiste en une vaste maison, cour, hangar, écuries, appartement servant de brasserie, jardin et terre, le tout contigu, situé aux Charpennes, de la contenance de 40 ares 58 centiares (ou 3 bichérées 114), estimé 9,400 f.

Total des estimations 40,305 f. 36 c.
Tous les immeubles ci-dessus désignés dépendent de la succession bénéficiaire de Claude Thevenet, de son vivant propriétaire, demeurant à Villeurbanne, et la vente en est poursuivie à la diligence de ses héritiers, en exécution de deux jugemens rendus par le tribunal civil de Vienne, les quinze avril et dix-huit mai mil huit cent trente-un.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Guillard, notaire, dépositaire du cahier des charges, et à M^e Meysson, avoué à Vienne, chargé d'occuper pour les poursuivans.

(8460) Dimanche prochain, vingt-huit août courant, à dix heures du matin, il sera, sur la place de la Chapelle-St-Clair, commune de Caluire, procédé à la vente forcée des objets mobiliers saisis, consistant en garde-robes, commode, armoire, billard, tables, tabourets, chaises, lits garnis, poêle, foin, ustensiles de cuisine et autres objets.
De ST-JEAN.

ANNONCES DIVERSES.

(8459) A vendre pour cause de cessation de commerce. Un fonds de toilerie tenant l'article des rouliers, très-bien achalandé, et situé dans le quartier le plus commerçant et passager de la Guillotière. S'adresser Grande-Rue, n^o 51.

BOURSE DU 24.

Dans les marchés à terme, les cinq ont fléchi de 35 c. : les trois de 25 c., et la rente perpétuelle de 112.
Les trois fin du mois, ouverts à 56 f. 80 c. (50 c. au-dessous du cours d'hier), sont descendus à 56 f. 65; mais avant deux heures ils s'étaient élevés à 57 f. Depuis ce moment jusqu'à la clôture ils ont flotté entre 57 f. 20 c. et 56 f. 80 c. On a coté ce dernier cours à 57 f. 5 c. (25 c. au-dessus du cours d'ouverture). Le mouvement a été de 55 c. sur les trois, 50 c. sur les cinq, 112 sur la rente perpétuelle.
Après la bourse les trois sont restés à 56 f. 95.
Le bruit d'un changement de ministère en Angleterre s'est renouvelé et a pris beaucoup de consistance.
On a escompté 38,000 de rentes, 27,000 au cinq, et 10,500 au trois.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1851. 88f 25 88f 50 88f 88f 40.
— Fin courant. 88f 88f 50 88f 88f 25.
Emprunt 1851. 88f 30.
— Fin courant 88f 40 30.
Quatre p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars 1851. 71f 75 71f 10 71f 75 72f 10.
Trois p. 0/0 jous. du 22 juin 1851. 56f 80 57f 20 56f 70 57f 20.
— Fin courant. 56f 80 57f 20 56f 65 57f 05.
Actions de la banque de France. 1500f 1505f 1500f 1505f.
Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 870f.
Caisse hypothécaire. 495f.
Rentes de Naples, certificats Falconnet de 25 ducats, change variable. jous. de juillet 1851. 67f 25 67f 50 67f 20 67f 50.
— Fin courant.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franc. jous. de mai 1851. 95f 14 46f 112 46f 114 46f 112.
Empr. d'Haïti, rembours. par 25^m, jous. de juillet 1851. 210f 200f 200f 200f.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON imprimerie de BAUGER, grande rue Mercière, n^o 44.

